



La restauration scolaire est un service proposé et géré par la mairie. Par conséquent, tout changement, inscription ou annulation doit se faire auprès du secrétariat de la mairie 48h à l'avance .

Rappel : pas de service de cantine scolaire, ni périscolaire les mercredis.

## L'inscription

L'inscription à la cantine scolaire se fait en mairie, chaque année, pour les enfants scolarisés à l'école de Bienville. L'inscription des enfants peut se faire à l'année, au trimestre ou de façon ponctuelle. Un dossier doit impérativement être déposé à la mairie pour valider l'inscription.

## Les changements

Pour les **réservations ou annulations**, vous devez en informer la mairie par écrit (mail ou courrier) **au moins 2 jours ouvrés à l'avance**. Pour les repas des lundis, vous avez jusqu'au jeudi 16h pour effectuer vos changements.

La mairie est fermée le mercredi.

Concernant les absences pour maladie, vous devez prévenir au plus vite la mairie de l'absence de votre enfant et de la durée. Si vous fournissez un justificatif médical, les repas ne vous seront pas facturés.

## Le tarif

Le prix d'un repas est fixé à 6€ (tarif applicable et révisable par délibération du Conseil Municipal).

Les récapitulatifs mensuels seront envoyés à l'adresse mail que vous avez indiquée au moment de l'inscription de votre enfant .

Tout repas pris à la cantine, non décommandé 48h avant, devra être justifié d'un certificat médical enfant malade afin de ne pas être facturé.

La facture doit être acquittée auprès du Trésor public après réception d'un avis de sommes à payer ou par chèque en mairie si la somme est inférieure à 15€.

Téléphone : 03.44.83.21.50

Mail : [mairie@bienville60.fr](mailto:mairie@bienville60.fr)

Site : [www.bienville60.fr](http://www.bienville60.fr)



L'accueil périscolaire est un service proposé et géré par la mairie.

## **L'inscription**

L'inscription au périscolaire se fait en mairie, chaque année, pour les enfants scolarisés à l'école de Bienville. Un dossier doit impérativement être déposé à la mairie pour valider l'inscription.

## **Le fonctionnement**

Les horaires du périscolaire :

- le matin à partir de 7h00 jusqu'à 8h45
- le soir de 16h30 à 18h30

Les enfants seront accueillis à l'école de Bienville, dans la salle de motricité. Aucun enfant malade ne pourra être accueilli. Les petits déjeuner et goûter ne sont pas fournis par la mairie. Les enfants peuvent les apporter et les consommer pendant le périscolaire. Les enfants peuvent faire des jeux, fournis par la mairie, ou bien faire leurs devoirs, cependant le personnel ne fournit aucun soutien scolaire.

## **Le tarif**

Le prix d'une heure est fixée à 3 €, et 1.50€ par quart d'heure (tarif applicable et révisable par délibération du Conseil Municipal chaque fin d'année pour l'année suivante ).

Toute heure commencée sera due.

Les récapitulatifs mensuels sont envoyés par mail à l'adresse que vous avez indiquée au moment de l'inscription.

La facture doit être acquittée auprès du Trésor public après réception d'un avis de sommes à payer.

Téléphone : 03.44.83.21.50

Mail : [mairie@bienville60.fr](mailto:mairie@bienville60.fr)

Site : [www.bienville60.fr](http://www.bienville60.fr)